

## Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du mardi 10 janvier 2017 à 9h00

Etaient présents :

### Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI, M. FAIVRE, M. FARA (présent jusqu'à 10h puis procuration à M. FAIVRE), MME LE BON, MME LEBORGNE-CASTEL, MME LELOUP, MME VENNIN, M. WENDEHENNE.

- *Absent :* M. DEMARQUOY.

### Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. MANIERE, M. MOREAU, MME OLIVE (présente de 10h10 à 12h15, procuration à M. PELLENARD de 9h00 à 10h10 et de 12h15 à 13h00), M. PELLENARD, M. POINSSOT, M. RIALLAND (procuration à MME TROMPIER), MME ROSNOBLET, MME TROMPIER, MME VERNOUD.

### Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

MME BELLENGER, M. DER, MME EVROT-CARRICAN (procuration à MME GAETAN), MME GAETAN, M. ROLLIN.

### Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME BOUDIER (présente jusqu'à 12h55 puis procuration à M. GERARDIN), M. MEYER (procuration à MME BOUDIER jusqu'à 12h55), MME SUZIALUK (procuration à M. NOCETO jusqu'à 12h15), M. NOCETO (présent jusqu'à 12h15), MME ASSFELD (procuration à MME DAGHER de 9h50 à 12h45), MME DAGHER (présente jusqu'à 12h45).

- *Absent :* M. SURUGUES

### Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

MME VAN OVERSTRAETEN (procuration à M. CHERKAOUI-MALKI), M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), MME LECOURT-CAPDEVILLE (présente puis procuration à MME OLIVE de 12h10 à 12h15, et à M. WENDEHENNE à partir de 12h15), MME PRUDON-DESGOUTTES (présente de 9h50 à 11h puis procuration à MME LELOUP), M. ANSEL (procuration à M. NARCE).

- *Absente :* MME DECHELOTTE.

- *Excusé :* M. MONNOT.

## **Membres consultatifs**

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR ;

- *Absents :* M. BATT, responsable du département d'anglais, MME SALVADORI, responsable du service de préparation aux concours.

## **Membres invités**

- *Présentes :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière, MME CHALUMEAU, secrétaire de direction, MME THOMAS, responsable de la scolarité.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

\*\*\*\*\*

Le Directeur d'UFR présente ses vœux aux membres du conseil et souhaite que 2017 soit une année de travail fructueuse au service de l'UFR.

Il souhaite la bienvenue à Madame Isabelle LECOURT- CAPDEVILLE, Inspectrice Pédagogique Régionale de SVT, qui siège pour la première fois au conseil en qualité de personnalité extérieure.

Une réunion du conseil sera programmée début/mi-février.

### **✓ Approbation de PV**

#### **▪ Conseil plénier du 18 novembre 2016 :**

Le Directeur d'UFR explique que le PV du 18 novembre 2016 a été adressé aux membres sortants du conseil, lesquels n'ont demandé aucune modification. Formellement, il est soumis à l'approbation des nouveaux membres du conseil :

➤ **30 pour, 2 abstentions**

#### **▪ Conseil restreint aux élus du 12 décembre 2016 :**

➤ **31 pour, 1 abstention**

### **✓ Informations du directeur d'UFR**

#### **▪ Campagne de vaccination**

Le Directeur d'UFR conseille en particulier aux étudiants de se faire vacciner.

#### **▪ Recrutement PRAG d'anglais**

Mme Catalina ONOFREI, classée deuxième par la commission de recrutement de l'UFR, est appelée à prendre ses fonctions à l'UFR à la rentrée 2017, en remplacement de MME CHATEAU. La candidate classée première n'a pu

accepter le poste pour des raisons administratives (année de stage non validée pour raison de santé ne pouvant être refaite dans l'enseignement supérieur).

- **Installation d'économiseurs d'eau à l'aile nord entre le 20 et le 24 février**

Dans plusieurs bâtiments, dont le nôtre, des économiseurs d'eau vont être installés. La présence d'un personnel sera nécessaire à l'aile nord pendant les congés de février, semaine d'intervention de l'entreprise.

- **Compte rendu de la réunion du 09.01.2017 à l'uB relative à l'offre de formation et à la mise en place de capacités d'accueil en master**

Le Directeur d'UFR a assisté à cette réunion avec Bruno Faivre. L'offre de formation a été abordée succinctement et la mise en place de capacités d'accueil en master a été abordée, suite au vote de la loi fin décembre. Celle-ci est laconique et non assortie de décrets d'application, ce qui n'aide pas à sa mise en place.

- **Elections à la commission recherche : le scrutin est prévu le 17.01 de 9 h 00 à 17 h 00**

- **Réunion publique organisée par le Président de l'université le 18.01 de 13 h 00 à 15 h 00 amphithéâtre d'Orbigny**

- **Cours ouverts du 27.02 au 03.03.2017**

Ces cours ouverts, organisés depuis quelques années, permettent aux lycéens d'assister à des enseignements en amphithéâtre pour leur permettre de découvrir l'uB. Les enseignants-chercheurs vont recevoir un courrier de la vice-présidente à ce sujet.

- **Dialogue d'Objectifs et de Moyens avec l'uB**

Cette réunion, destinée à discuter des emplois d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de personnels BIATSS vacants et demandés en création, ainsi que des dotations en heures et en crédits pour l'année suivante a été fixée au 2 mai par la gouvernance. Mais cette date sera à modifier en raison de l'indisponibilité du directeur d'UFR. Cette campagne de DOM commence mi-avril et se termine fin mai.

M.ROLLIN souhaite savoir quand le nouveau dispositif de contrôle d'accès sera mis en place dans le bâtiment Gabriel.

MME CLERGET répond que cette installation n'est pas prévue dans notre bâtiment au cours des premiers mois de 2017.

- ✓ **Mise en place des commissions et du bureau (résultats : cf 2 tableaux joints)**

Le Directeur d'UFR rappelle la procédure de renouvellement des instances de l'UFR (commissions et bureau) ainsi que la désignation des deux directeurs-adjoints, suite au renouvellement complet du conseil d'UFR. Le vote se fera à bulletins secrets puisque nominatif. Pour être élu, un candidat devra obtenir la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et la majorité relative au 2<sup>ème</sup>. Il est rappelé que seuls les étudiants titulaires ont le droit de vote (le suppléant peut voter seulement si le titulaire est absent).

- ✓ **Questions financières :**

- **Convention de don de la société Schlumberger à l'université de Bourgogne**

Le Directeur donne lecture d'un résumé de l'objet de la convention établi par M.COLLIN :

« L'objectif de la convention entre l'uB et Schlumberger concerne la mise à disposition de 7 licences PETREL à des fins d'enseignement exclusivement. PETREL est un logiciel de modélisation géologique utilisé principalement dans le cadre de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles contenues dans les réservoirs géologiques. Le logiciel sera installé sur des ordinateurs situés dans des salles d'enseignement du second étage du bâtiment Gabriel, aile sud, donc dans des locaux de l'UFR SVTE. Cela n'entraînera aucun frais pour l'université (donation) et le montant indiqué (3 094 742,84 USD) l'est à titre informatif. »

➤ **Unanimité (33 pour)**

✓ **Approbation de contrats et conventions :**

- **Convention de partenariat avec le GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne dans le cadre du Master Espace Rural et Environnement**

Le Directeur explique que, dans le cadre de la formation dispensée aux étudiants du master ERE, un atelier de mise en situation professionnelle est mis en place en 2016-2017 avec le GIP du futur parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne. Les frais pris en charge par le GIP (déplacements, repas) ne pourront pas excéder la somme forfaitaire de 400 €.

➤ **Unanimité (33 pour)**

✓ **Questions pédagogiques :**

- **Adoption des règles de modélisation de la prochaine offre de formation**

M.FAIVRE présente les propositions de la commission de l'enseignement (cf document joint).

➤ **Unanimité (33 pour)**

- **Examen des critères d'entrée et des capacités d'accueil en master (dans le cadre de la nouvelle législation)**

Le Directeur explique que l'université doit envoyer son cadre au ministère. Chaque responsable de parcours/mention a été invité à communiquer ses chiffres, ce qui n'a pas été simple à déterminer.

M.MOREAU souhaite savoir si l'UFR a des informations sur le droit à la poursuite d'études.

Le Directeur répond que le ministère y travaille ; le Recteur est chargé de faire trois propositions dont une au moins dans l'établissement d'origine.

M.MANIERE se demande si cela revient à une non sélection, dans la mesure où l'on pourra avoir à garder de mauvais étudiants qui ne trouveront pas de stage.

M.FAIVRE observe que cette mesure pourrait contribuer à remplir les formations peu attractives.

M.MOREAU souhaite savoir si l'UFR a des informations sur les nouvelles maquettes.

Le Directeur d'UFR répond qu'un retour du ministère est attendu le 26 janvier ; une réunion avec la DGESIP est prévue à l'UB ce jour-là. Les informations arriveront probablement de manière étalée.

M.FAIVRE ajoute qu'initialement, l'UFR présentait 4 mentions de masters ; l'appel à projets I-site risque de bouleverser la géométrie, avec 6 ou 7 mentions.

Une proposition de critères a été soumise en interne aux responsables de parcours:

- Adéquation avec le cursus précédent
- Qualité du cursus (mentions, notes, classement, ...)
- Motivation
- Stages effectués dans ou hors cursus
- Avis de personnes référentes
- Ou
- Examen écrit avec ou sans oral

M.MANIERE demande qui fait le choix et s'interroge sur la nécessité qu'il y aurait à faire attention aux recrutements en L3.

M.FAIVRE répond que les responsables de M1, M2 et de mentions ont été consultés. Du fait de la réforme, nous ne sommes plus astreints à prendre tous les étudiants.

Le Directeur d'UFR ajoute que ce nouveau dispositif induit une autre réflexion: la mise en place de nouvelles offres de formation en licence, avec des débouchés en L3, c'est-à-dire des licences professionnalisantes (mais différentes des licences professionnelles), avec un problème de coût évident. Cela rejoint le débat sur le bachelor demandé par le Medef.

M.FAIVRE communique les capacités d'accueil souhaitées par les responsables concernés :

- **Mention « Nutrition-Sciences des Aliments » :**
  - parcours « nutrition » : 25,
  - parcours « sciences des aliments » : 60 (sous réserve résultats appel à candidature I-site)
- **Mention « biologie-santé » :**
  - parcours « Biochimie Biologie Moléculaire » : 25,
  - parcours « Biologie Cellulaire et Physiologie Animale » : 15,
  - parcours « Biologie Intégrative des Interactions Plantes-Microorganismes-Environnement » : 25,
- **Mention « Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement » :**
  - parcours « Sédimentologie, Paléontologie, Géochimie et Géo ressources » : 24,
  - parcours « Sol, Eau, Milieux, Environnement » : 24,
  - parcours « Vigne-Vin-Terroir » : 30,
  - parcours « Gestion des Entreprises et Technologies Innovantes pour les Agroéquipements » : 12
- **Mention « Biodiversité, Ecologie et Evolution » :**
  - parcours « Dynamique et conservation de la biodiversité » : 16
  - parcours « Ecologie Comportementale et Evolutive : 16
  - parcours « Ecologie, Diagnostic et gestion des écosystèmes » : 16

MME BELLENGER souhaite savoir si ces chiffres correspondent à la réalité actuelle.

M.FAIVRE répond que oui ; ces chiffres ont été effectivement déterminés par rapport à l'antériorité.

Le Directeur d'UFR confirme que le ministère veillera à ce que l'offre globale ne diminue pas et qu'il n'y ait pas de diminution drastique de capacités d'accueil au niveau national.

M.MOREAU demande si c'est conforme aux effectifs actuels en M2, ce à quoi M.FAIVRE répond positivement.

M.MANIERE souhaite savoir si le nombre de places sera fixe pour la durée du contrat.

Le Directeur répond négativement ; ce sera revu chaque année.

M.FAIVRE s'interroge sur le devenir des redoublants en M1.

MME AMIOT souhaite savoir si la CFVU a demandé une harmonisation entre composantes.

Le Directeur répond que non ; la CFVU doit examiner cela le 9 février.

En réponse à M.MOREAU, le Directeur d'UFR précise que la réponse sur l'AAP I-site sera connue fin janvier.

Les critères et capacités d'accueil sont soumis au vote :

➤ **28 pour, 2 contre, 1 abstention**

✓ **Examen d'une demande de DSER**

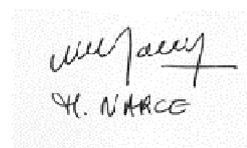
Le Directeur d'UFR explique que les DSER concernent souvent des étudiants qui souhaitent améliorer leurs capacités expérimentales, au sein d'un laboratoire. Un jury se réunit et un diplôme de l'uB est décerné.

Puis il présente la motivation du candidat et soumet sa demande au vote :

➤ **26 pour, 3 abstentions**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h00.

**Le Directeur d'UFR**



H. NARCE

RESULTATS DES ELECTIONS :



ELECTIONS COMMISSIONS 2016-2020  
Conseil du 10 janvier 2017

Intitulé	Membre à élire (membre du conseil)	candidats	nombre de votants	nombre voix 1er tour	Bulletins blancs	Bulletins nuls	abstentions	RESULTATS
	2 Directeurs adjoints	Bruno FAIVRE	35	32	3			ELU
		Pierre PELLENARD		33	2			ELU
BUREAU	1 enseignant-chercheur collège A	Nathalie LEBORGNE-CASTEL	33	32	1			ELUE
	1 enseignant-chercheur collège B	Pierre PELLENARD	33	élu directeur adjoint				
		Mickael RIALLAND		25	6	2		ELU
	1 représentant Biatss	Jean-Emmanuel ROLLIN	33	27	4	2		ELU
1 représentant étudiant	Julie SUZIALUK	33	32	1			ELUE	



ELECTIONS COMMISSIONS 2016-2020  
Conseil du 10 janvier 2017

Intitulé	Membre à élire	candidats	nombre de votants	nombre voix 1er tour	Bulletins blancs	Bulletins nuls	abstentions	Nombre voix 2d tour	Bulletins Blancs	Bulletins nuls	abstentions	résultats	
ENSEIGNEMENT AIDE A LA REUSSITE INSERTION PROFESSIONNELLE	Responsable de la commission	Bruno FAIVRE	34	31	3							ELU	
		Jérôme BELLENGER	35	17	1			14	2			ELU	
		Karim BOUHIDEL		12				5					
		Mustapha CHERKAOUI-MALKI		24								ELU	
		Pierre-Yves COLLIN		23								ELU	
		Laurent DEMIZIEUX		10				5					
		Stéphane GARNIER		29								ELU	
		Aziz HICHAMI		7				2					
		Véronique LAURENS CALIN		28								ELUE	
		Corinne LELOUP		20								ELUE	
		Gérard MANIÈRE		16					13			ELU	
		Valérie NICOLAS		16					12				
		Emmanuelle PUCEAT		22								ELUE	
		Didier QUESNE		12					2				
		Thomas SAUCEDE		11					3				
		Mathieu THEVENOT		15					8				
		1 représentant Biatss		Cécile GAETAN	35	16							
	Nathalie THOMAS			19									ELUE
1 représentant étudiant désigné par département	Baptiste MEYER	35	35								ELU		
	Julie SUZIALUK	35	35								ELUE		

Intitulé	Membre à élire	candidats	nombre de votants	nombre voix 1er tour			Nombre voix 2d tour			résultats	
				Bulletins blancs	Bulletins nuls	abstentions	Bulletins Blancs	Bulletins nuls	abstentions		
COMMUNICATION	<b>Responsable de la commission</b>	Doriane TROMPIER	34	33	1					ELUE	
	<b>4 enseignants chercheurs</b>	Dehbia ABED-VIEILLARD		27							ELUE
		Philippe AMIOTTE-SUCHET		35							ELU
		Pierre ANDREOLETTI		35							ELU
		Anne-Marie LE BON		2	a retiré sa candidature en séance						
		Nathalie LEBORGNE-CASTEL		34							ELUE
	<b>1 Représentant service informatique</b>	Claude PERRI-BASSOLEIL	35	34	1						ELU
	<b>1 représentant Biatts</b>	Nathalie CHALUMEAU	35	35							ELUE
	<b>2 Etudiants</b>	Amélie BOUDIER		30	4						ELUE
		Benjamin GERARDIN		35	10						
Monisha RATNAM			22							ELUE	

Intitulé	Membre à élire	candidats	nombre de votants	nombre voix 1er tour			Nombre voix 2d tour			résultats	
				Bulletins blancs	Bulletins nuls	abstentions	Bulletins Blancs	Bulletins nuls	abstentions		
PERSONNELS	<b>6 personnels Biatts</b>	Sandrine BELLENGER		34						ELUE	
		Nelly DEBROSSE		35						ELUE	
		Christophe DER		35						ELU	
		Julia LEEMPUT		35						ELUE	
		Jean-Emmanuel ROLLIN		31						ELU	
	<b>3 enseignants chercheurs</b>	Jérôme BELLENGER		35	16						
		Angélique BESSON BARD		27							ELU
		Laurent BONNEAU		25							ELU
Thomas SAUCEDE			29							ELU	

Intitulé	Membre à élire	candidats	nombre de votants	nombre voix 1er tour			Nombre voix 2d tour			résultats	
				Bulletins blancs	Bulletins nuls	abstentions	Bulletins Blancs	Bulletins nuls	abstentions		
RELATIONS INTERNATIONALES	<b>Responsable de la commission</b>	Benoit POINSSOT	35	31	4					ELU	
	<b>3 enseignants enseignants chercheurs élus</b>	Pierre ANDROLETTI		29							ELU
		Frank CEZILLY		4							
		Johanna CHLUBA		7							
		Naim KHAN		6							
		Dirk REDECKER		24							ELU
		Doriane TROMPIER		s'est désistée en séance							
		Anne VEJUX		31							ELUE
	<b>3 étudiants élus</b>	Isoline ASSFELD		31	3						ELUE
		Dina DAGHER		25							ELUE
		Monisha RATNAM		11							
		Léo SZEWCZYK		28							ELU

Intitulé	Membre à élire	candidats	nombre de votants	nombre voix 1er tour			Nombre voix 2d tour			résultats	
				Bulletins blancs	Bulletins nuls	abstentions	Bulletins Blancs	Bulletins nuls	abstentions		
COMMISSION LOCAUX	<b>Responsable de la commission</b>	Emmanuel FARA	34	32	2					ELU	
	<b>3 enseignants chercheurs</b>	Jérôme BELLENGER		13	3						
		François-Xavier DECHAUME-MONCHARMON		23							ELU
		Patricia GERBEAU-PISSOT		25							ELUE
		Olivier MATHIEU		27							ELU
		Béatrice CASAS		33	2						ELUE
	<b>3 personnels Biatts ou ITA</b>	Théophile COCQUEREZ		35	33						ELU
		Jean-Emmanuel ROLLIN		30							ELU
		<b>1 étudiant</b>	Baptiste MEYER	35	35						ELU

Intitulé	Membre à éire	candidats	nombre de votants	nombre voix 1er tour			Nombre voix 2d tour			résultats
				Bulletins blancs	Bulletins nuls	abstentions	Bulletins Blancs	Bulletins nuls	abstentions	

RECHERCHE	Responsable de la commission	Mickael RIALLAND	35	5	4						
		David WENDEHENNE		26						ELU	
	2 représentants enseignants chercheurs élus par leurs pairs	Xavier GROSMATRE	73	42	11					ELU	
		Jean GUZZO		27							
		Marion PRUDENT		28							
		Daniel WIPF		32					ELU		
	1 ITRF/ITA élu par ses pairs	Catherine GONDCAILLE	30	29	1				ELUE		
	1 représentant doctorant élu par ses pairs	UYANIK Burhan	4	4					ELU		

Intitulé	Membre à éire	candidats	nombre de votants	nombre voix 1er tour			Nombre voix 2d tour			résultats
				Bulletins blancs	Bulletins nuls	abstentions	Bulletins Blancs	Bulletins nuls	abstentions	

FINANCES	Responsable de la commission	Dehbia ABED-VIEILLARD	34	26	8					ELUE

## OFFRE DE FORMATION 2017-2022

### RECAPITULATIF DES DISCUSSIONS AUTOUR DES MODALITES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES DE LA MODELISATION

Jeudi 8 décembre 2016

#### PROPOSITIONS sous réserve de validation par les futurs porteurs de mentions et de parcours

Suite aux diaporamas présentés en séance, il est proposé d'adopter les modalités suivantes :

##### 1/ ECTS multiples

Dans les cas des UEs totalement ou partiellement mutualisées entre deux parcours (voire mentions) différents, il peut être logique de leur accorder un nombre d'ECTS différent d'un parcours à l'autre. APOGEE permet désormais de programmer un nombre d'ECTS différenciés pour les matières mutualisées, dans l'une ou l'autre formation, l'un ou l'autre parcours, en fonction du poids de ladite matière dans le parcours.

Il est proposé que ce choix soit discuté par les responsables pédagogiques concernés, reporté sur la fiche filière afin que la modélisation en tienne compte.

##### 2/ STAGES A L'INITIATIVE DE L'ETUDIANT

Pour s'adapter à la loi, tout stage doit être inclus dans une formation, ce qui exclut a priori les stages « hors cursus », à l'initiative de l'étudiant. Pour permettre ces stages, il est proposé l'insertion, dans chaque fiche filière, et à chaque semestre, d'une UE facultative dans laquelle intégrer ces stages facultatifs. Cette UE sera accompagnée d'une explication concernant les modalités de ces stages facultatifs (cf fig. 1 ci-dessous).

Il sera mentionné dans la fiche filière que les responsables pédagogiques et/ou le directeur de l'UFR se réservent le droit de refuser le stage sollicité à l'initiative de l'étudiant.

##### 3/ OPTIONS FACULTATIVES

Pour permettre une gestion harmonisée des demandes des étudiants concernant :

- Le suivi facultatif de l'option pré-professionnalisation (notamment dans les parcours de L3 où elle n'est pas proposée)
- Le suivi facultatif d'une seconde langue vivante (LV2, via le LAST ou le centre de langues)

Il est convenu d'intégrer dans toutes les fiches filières, la possibilité de suivre ces options, dans l'UE facultative où figurera également le stage à l'initiative de l'étudiant. Il sera en outre mentionné que :

- Les notes obtenues n'entreront pas dans le calcul de l'année de formation suivie par l'étudiant
- Les notes obtenues n'apparaîtront pas dans le relevé de notes
- L'étudiant pourra se voir remettre une attestation de suivi mentionnant sa note, par la structure organisatrice de l'enseignement facultatif
- Il ne sera accordé aucune absence justifiée à l'un des modules prévus à la formation d'inscription de l'étudiant, pour suivre l'un des modules intégrés dans l'UE facultative.

- Les responsables pédagogiques préciseront, sur chaque arborescence relative à leur filière, s'ils autorisent ou non le cumul de ces options (par exemple : autorisation d'en suivre aucune, ou une, ou deux, ou trois)

Figure 1 :

UE 11	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
							Session 1	Session 2			
Options facultatives	LV 2 (1)					0			0	0	0
	Option pré-professionnalisation					0			0	0	0
	Stage facultatif (2)					0			0	0	0
TOTAL UE											

(1) *Il appartient aux étudiants qui choisissent de suivre un enseignement supplémentaire de langues de se renseigner auprès du Centre de Langues de l'université de Bourgogne. Aucune note de LV 2 ne sera intégrée au calcul des résultats de la licence/master, ni n'apparaîtra sur le relevé de notes.*

(2) *Ce stage facultatif, s'il est envisagé par l'étudiant, devra se dérouler dans une structure différente de celle prévue dans le cursus normal (au cours de la même année universitaire) ou s'il se déroule dans la même structure, porter sur un sujet différent. Il est cumulable avec une éventuelle extension de la durée initiale prévue pour le stage du cursus. Il donnera alors lieu obligatoirement à une convention de stage différente, à une restitution supplémentaire, mais qui ne sera ni notée, ni valorisée dans le calcul du diplôme. Le responsable de filière et/ou le directeur de l'UFR se réserve le droit de refuser le stage facultatif sollicité.*

#### 4/ UE transversales

Les UE transversales peuvent apporter aux étudiants qui les suivent un bonus considérable sur leur moyenne semestrielle. Par exemple, un étudiant qui obtient 18/20 en UE sport obtient :

$8 / 6 = 1,33$  points supplémentaires sur sa moyenne semestrielle.

Ce calcul très favorable peut permettre de peser fortement sur le calcul du rang des étudiants, et avoir des incidences fortes, notamment dans le cadre de concours ou de demandes de thèses.

Le M2 SCM a déjà opté pour une formule dérogatoire, alignée sur les modalités en vigueur à l'uFC, à savoir que le jury peut accorder au maximum 0,2 point supplémentaire sur la moyenne semestrielle au vu de l'attestation de note de l'étudiant ayant participé à une UE transversale.

Il est proposé une généralisation de ce mode de valorisation des UE transversales à toutes les formations de l'UFR SVTE.

#### 5/ GESTION DES ABSENCES

Les enseignants doivent choisir, pour toute la durée du contrat, les modalités de programmation dans APOGEE des conséquences liées aux absences (justifiées ou injustifiées) des étudiants aux contrôles continus et terminaux.

Des pratiques diverses ont actuellement cours à l'UFR (voir document « pratiques paramétrage ABI/ABJ.xls »)

Il est proposé d'harmoniser la prise en compte des absences afin d'assurer une équité entre tous les étudiants et de simplifier la communication à ce sujet. Après discussion, il est proposé d'adopter le « paramètre 4 », à savoir :

- *ABI sur CC comme sur CT : DEFAILLANCE*

Conséquence :

- Sur CC : l'étudiant ne peut plus valider son année, pas de rattrapage possible
- Sur CT : l'étudiant passe en session 2. S'il est ABI sur session 2 : l'étudiant ne peut plus valider son année.

- *ABJ sur CC comme sur CT : DEFAILLANCE*

Conséquence :

- Sur CC : les responsables pédagogiques peuvent proposer une solution de rattrapage ou de compensation
- Sur CT : l'étudiant passe en session 2. S'il est ABJ sur session 2 : l'étudiant ne peut plus valider son année.

Il est convenu de proroger la possibilité de rattraper ou compenser en cas d'ABJ sur un CC, en mentionnant dans toutes les fiches filières :

« L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continu. »

Concernant les notes de CC transmises aux secrétariats pédagogiques, comportant plusieurs évaluations moyennées, il est convenu que l'appréciation des ABJ et ABI est laissée à la discrétion de l'EC. Il sera toutefois envisagé l'établissement d'une liste des motifs d'ABJ uniformisée (concours d'entrée dans les écoles, maladie, permis de conduire, événements familiaux, etc).

## **6/ RENONCIATION**

La renonciation permet aux étudiants inscrits dans les filières où elle est autorisée à renoncer à une note de CT supérieure ou égale à 10/20 obtenue en session 1 afin d'essayer de s'améliorer en repassant l'épreuve en session de rattrapage.

Devant les complications pédagogiques et administratives, et les risques de dérive soulevés, il est convenu de proposer l'interdiction de la renonciation de façon homogène sur toutes les filières de l'UFR SVTE.

\*\*\*

Il est également envisagé un règlement interne des études et des examens qui serait obligatoirement distribué à tous les étudiants au moment de la rentrée, récapitulant les règles entourant le contrôle des connaissances et la gestion des absences.